

BAREMES HONORAIRES VENTES

les tarifs ci-dessous peuvent faire l'objet d'aménagements dans le cadre d'une discussion avec la clientèle. Ils s'entendent taxe à la valeur ajoutée au taux en vigueur, soit 20%. Pour toutes autres prestations : selon devis et conventions personnalisées.

1- Honoraires de Négociations sur ventes et achats d'immeuble d'habitation à la charge de l'acquéreur ou selon accord stipulé sur le mandat.

• De 0 à 30 000 €	2 000 € TTC
• De 31 000 € à 100 000€	5 000 € TTC
• De 101 000 € à 200 000 €	5 %
• De 201 000 € à 300 000 €	4,5 %
• De 301 000 € à 500 000 €	4 %
• Plus de 501 000 €	3 %
• Terrain	5 %
• Estimation	80 € Offert si mandat signé

2-Honoraires de locations : local d'habitation principale vide ou meublé

A la charge du Bailleur :

• Honoraires d'entremise et de négociation	Offert
• Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction de bail	4 € TTC du m ²
• Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € TTC du m ²

A la charge du locataire :

• Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction de bail	4 € TTC du m ²
• Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € TTC du m ²